

## Les immigrés clandestins de Calais ne sont pas des réfugiés

- Ils ne fuient pas une persécution politique mais cherchent un gain économique
- Ils sont des étrangers en situation irrégulière, qui n'avaient pas le droit d'entrer sur le territoire et auxquels les lois de la République interdisent d'y séjourner.
- En organisant leur dispersion dans les régions, le gouvernement socialiste entérine son renoncement à faire appliquer les lois sur l'entrée, le séjour et l'asile
- Des fonctionnaires français demandent à des étrangers en situation irrégulière d'accepter de rester en France alors qu'ils devraient en repartir. Ils les incitent même à demander l'asile en France tout en sachant qu'ils ne sont pas des réfugiés et que, en tout état de cause, le droit européen écarte la responsabilité de la France dans l'examen de leur demande d'asile, qui incombe au seul pays d'entrée dans l'Union européenne (règlement Dublin)
- Le pouvoir politique entérine de facto le principe de maîtrise du flux migratoire et de lutte contre l'immigration illégale

De Xavier Saincol le 24 octobre 2016 dans le [Figarovox](#)

"[...] **Il faut dire la vérité: les migrants de la jungle ne sont pas des réfugiés.** Le principe même du droit d'asile s'applique à des personnes qui fuient des persécutions et s'installent dans le premier pays assurant leur protection, où ils se trouvent en sécurité le temps nécessaire. Les migrants du Calais ne sont pas dans cette logique. Ils tentent de gagner le Royaume-Uni à tout prix dans un objectif de travail. Ce n'est que faute de pouvoir se rendre en Grande-Bretagne qu'ils devront se «contenter» de la France.**De fait, ils sont des étrangers en situation irrégulière, qui n'avaient pas le droit d'entrer sur le territoire et auxquels les lois de la République interdisent d'y séjourner. Ce sont de jeunes célibataires pour la plupart. Ils ont laissé leur pays qui pouvait avoir besoin d'eux, soit pour son développement économique et social, soit pour combattre la tyrannie.** Face à cette situation, l'État a un devoir: appliquer les lois de la République et les raccompagner dans leur pays dans le respect de leur dignité et sauf raison humanitaire spécifique.

**En organisant leur dispersion dans les régions, le gouvernement socialiste entérine son renoncement à faire appliquer les lois sur l'entrée, le séjour et l'asile.** Paralysé par l'idéologie, la peur du regard des médias et des militants, le pouvoir politique cède sur toute la ligne et renonce au principe de l'État de droit. Au sommet d'une situation absurde, nous voyons des fonctionnaires français qui demandent à des étrangers en situation irrégulière d'accepter de rester en France alors qu'ils devraient en repartir. Ils les incitent même à demander l'asile en France tout en sachant qu'ils ne sont pas des réfugiés et que, en tout état de cause, le droit européen écarte la

responsabilité de la France dans l'examen de leur demande d'asile, qui incombe au seul pays d'entrée dans l'Union européenne (règlement Dublin). **Le drame du Calais est celui d'un État démissionnaire, impuissant, incapable d'assumer ses responsabilités et sa mission fondamentale: faire respecter le droit.**

**En procédant de la sorte, l'État aggrave le chaos et la confusion ambiante.** Il n'est pas incompréhensible que les maires renâclent à ouvrir des centres d'accueil de personnes qui ont bafoué les lois pour entrer et rester en France. Mais pour l'État, il est plus facile de contraindre des élus locaux et les populations - sous la menace de les faire passer pour racistes - que d'imposer le respect des règles de l'État de droit. **À terme, ce mode de gestion de la crise migratoire est désastreux. Il donne une image négative de l'immigration comme résultat de l'impuissance publique et comme source de chaos.** Une immigration organisée, régulée, maîtrisée, négociée avec les pays d'origine, pourrait être une vraie chance pour notre pays sur le plan économique, démographique, culturel, comme pour l'Europe dans son ensemble. Avec sa politique de répartition régionale forcée des migrants en situation irrégulière, **le pouvoir politique entérine de facto le principe de maîtrise du flux migratoire et de lutte contre l'immigration illégale.** Il bafoue l'idée d'une immigration positive, maîtrisée, comme atout pour la France. [...]"